

## VIOLENCES INTRAFAMILIALES

### LE DÉPARTEMENT FAIT ÉVOLUER SON APPEL À PROJETS CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Le Département de la Manche a réaffirmé en avril 2022 sa politique publique départementale volontariste visant l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales, afin d'optimiser son action autour de cette problématique. Aujourd'hui, des actions existent mais les faits de violences perdurent et il importe d'apporter une aide et un accompagnement adaptés à toutes les personnes victimes et leurs proches, quel que soit leur lieu d'habitation. En parallèle, les personnes auteures et leur entourage doivent également être accompagnés pour lutter contre la réitération. Le Département de la Manche s'engage dans cette lutte et mobilise ses agents depuis de nombreuses années et ses professionnels sociaux et médico-sociaux agissent en proximité des habitants au sein des neuf territoires de solidarité par l'accueil, l'écoute, la prise en charge et/ou l'orientation des personnes vers les partenaires compétents. Le 8 juillet, en commission permanente, la collectivité a relancé l'appel à projets visant à encourager les initiatives qui concourent à la prévention des violences conjugales, à la prise en charge adaptée des personnes victimes et de leurs proches et pour la première fois, les personnes auteures et de leur entourage. Les porteurs de projets ont jusqu'au 30 septembre inclus pour candidater en ligne, par mail ou par voie postale.

#### OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS VIOLENCES CONJUGALES : PRÉVENTION ET PROTECTION DES PERSONNES

Le Département de la Manche renforce son action en renouvelant l'appel à projets annuel pour soutenir les acteurs qui luttent contre les violences au sein du couple. Celles-ci se définissent comme des situations où les faits de violences sont à la fois récurrents et cumulatifs. Ils s'inscrivent dans un rapport de force asymétrique (dominant/dominé) figé. Ces actes sont punis par la loi.

Les formes de violences au sein du couple sont multiples. Les violences exercées par un ou une conjoint(e), un ou une petit(e) ami(e) sont psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques, patrimoniales, administratives, sociales et/ou exercées envers les enfants. Enfin, le sexisme et les stéréotypes de genre sont le terreau culturel de ses violences.

Quel que soit leur âge, les enfants exposés sont impactés durablement par les violences exercées par l'un des parents sur l'autre.

Pour être complète, une stratégie de prévention des violences nécessite **une prise en charge adaptée des personnes victimes mais aussi des personnes auteures**. C'est pourquoi, dans ce nouvel appel à projets, le Département a souhaité un élargissement des publics.

Pour l'appel à projets, il est attendu prioritairement le développement d'actions qui permettront d'agir sur un ou plusieurs axes suivants (en bleu les évolutions en 2022) :

- **Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à tout âge**
- **Prévenir les violences intra familiales induites par les stéréotypes sexistes ;**
- Protéger les personnes face aux violences subies, dans le respect de leurs choix de vie individuel : favoriser l'obtention d'une mesure de protection ou d'éloignement du conjoint violent, soutien au dépôt de plainte, mise à l'abri d'urgence en cas de besoin, soutien à l'organisation d'un départ... ;
- Réduire les impacts et les risques sur les enfants confrontés aux violences conjugales : prévention primaire (éviter de risque) ou secondaire (limitation du risque) par des modalités sécurisées d'exercice de la coparentalité ; d'accompagnement des publics... ;
- **Agir en prévention primaire et/ou secondaire et promotion de la santé auprès des personnes victimes, auteures et de leur entourage par des prises en charge individuelles ou collectives : campagne d'information ou de repérage lors de suivis individuels ou d'évènements collectifs, festifs par exemple ; réduction des facteurs de risques associés ; prise en charge des conséquences sur la santé des violences conjugales.**
- Permettre aux personnes victimes sorties des violences conjugales d'enclencher un processus de réparation ;
- **Favoriser la désistance des personnes auteures pour prévenir la réitération de comportements violents ;**
- **Formations-actions pour expérimenter des solutions à des phénomènes de violences spécifiques, des actions de prévention globale ou des prises en charge ciblées tant des personnes victimes et/ou des personnes auteures.**

Le jury rendra un avis sur la sélection du ou des projets retenus et proposera **l'attribution de subventions à hauteur de 40 000 € pour la totalité des projets, un budget doublé par rapport à 2021.**

Le Département soutient financièrement 3 associations de la Manche ayant répondu à l'appel à projets lancé en 2021. Ces dernières agissent sur l'ensemble du territoire en prévention, accompagnement et orientation des victimes.

#### **1/ Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Manche (CIDFF)**

L'association anime un cycle de médiation pour favoriser le bien-être des femmes victimes de violences conjugales et les accompagner dans la reprise de confiance en elles.

#### **2/ Association femmes**

L'association va conforter et pérenniser son lieu d'accueil et d'écoute des femmes victimes, la Belle Echappée. Elle va également étendre son action sur un secteur rural du Cotentin et expérimenter des groupes de parole et de médiation à destination des enfants et parents victimes.

#### **3/ Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (ADSEAM)**

Une éducatrice et un psychologue de l'association vont créer un espace dédié pour les enfants vivant ou ayant vécu dans un contexte de violences conjugales. Cette action vise à réduire l'impact de ce contexte sur le développement de ces enfants victimes.

**Pratique :**

Les informations relatives à l'appel à projets sont à retrouver sur : <https://www.manche.fr/les-appels-a-projets/>

• Dossiers de candidature à déposer entre le 13 juillet et le 30 septembre 2022 soit :  
Publiée - <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cd50-aap-2022-violences-conjugales>

• Par voie postale :

Territoire de solidarité de Cherbourg-Hague  
« Appel à projets Violences conjugales »  
Centre médico social de Cherbourg-Val de Saire  
Place Jean Moulin  
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

• Par mail : [appelaprojetsviolencesconjugales@manche.fr](mailto:appelaprojetsviolencesconjugales@manche.fr)